

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/02/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Mantes la
Jolie
Le : 22/02/2021
Et
Publication ou notification du :

L'an 2021, le 19 Février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de TACOIGNIERES s'est réuni en salle de réunion du 1er étage du bâtiment socio-éducatif, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice LE BAIL, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 15/02/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/02/2021.

Présents : M. LE BAIL Patrice, Maire, Mmes : CORDIEZ Christine, de BERTRAND France, DESHUMEURS Carmela, GARRIER Amandine, LEGER Céline, MM : CASTIGLIONE Arnaud, FAURE Patrick, GASTINOIS Ludovic, PIERRE Alain

Absents ayant donné pouvoir :

BLAVOET Amélie a donné pouvoir à LE BAIL Patrice
GACEMI Agnès a donné pouvoir à LE BAIL Patrice
LECUIR Christophe a donné pouvoir à PIERRE Alain
LEVACHER Thierry a donné pouvoir à CORDIEZ Christine
GOMEZ José a donné pouboir à FAURE Patrick

A été nommé secrétaire : Arnaud CASTIGLIONE

2021-II-05 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF " BOUCLIER DE SECURITE " DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR L'IMPLANTATION DE 12 CAMERAS DE VIDEOPROTECTION

Le projet d'implantation d'une vidéoprotection de 12 caméras sur le territoire communal s'élève à 60.472,36 € HT soit 72.566,83 TTC.

Les travaux d'alimentation électrique de ces 12 caméras s'élèvent à 4.066,00 € HT, soit 4.888,00 € TTC.

Cette opération d'équipement est éligible au dispositif « bouclier de sécurité » de la Région Ile-de-France. La délibération n° CR-10-16 du 21 janvier 2016 fixe le taux de subvention à 35% maximum dans le cas d'une première installation.

Aussi, il convient de présenter un dossier de demande de subvention au titre du dispositif « bouclier de sécurité » de la Région Ile-de-France.

Au regard du montant de l'enveloppe globale de cette opération de travaux et du taux maximal de subvention de ce dispositif, le montant de subvention sollicitée est de 27.101,49 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 dite "bouclier de sécurité",

Vu l'exposé de M. le Maire concernant le programme de mise en place d'un système de vidéoprotection comprenant 12 caméras sur l'ensemble du territoire communal,

Considérant le devis de la société EXO7 pour la fourniture et la pose de 12 caméras dont 7 à lecture de plaque minéralogiques et 5 "environnement" pour un montant de 60.472,36 € HT soit 72.566,83 TTC.

Acte de réception en préfecture
078-217806058-20210219-2021-II-05-DE
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Considérant le devis de la société Alain Electricité pour les travaux de raccordement des caméras d'un montant de 4.066,00 € HT, soit 4.888,00 € TTC,

Considérant les conditions d'obtention d'une subvention au titre du dispositif « bouclier de sécurité »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, décide :

- **d'adopter** le projet d'implantation d'une vidéoprotection de 12 caméras pour un montant total de 64.538,36 euros HT soit 77.454,83 TTC, raccordement, fourniture et pose compris,
- **De présenter** un dossier de demande de subvention à la Région Ile-de-France au titre du dispositif « bouclier de sécurité ».
- **De s'engager** à financer la part des travaux restant à sa charge par l'autofinancement.
- **Que** la dépense sera inscrite au budget 2021, article 2158 section d'investissement.
- **Que** la recette sera inscrite au budget 2021 dès notification, article 1312 section d'investissement.
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/02/2021
Le Maire,
Patrice LE BAIL

